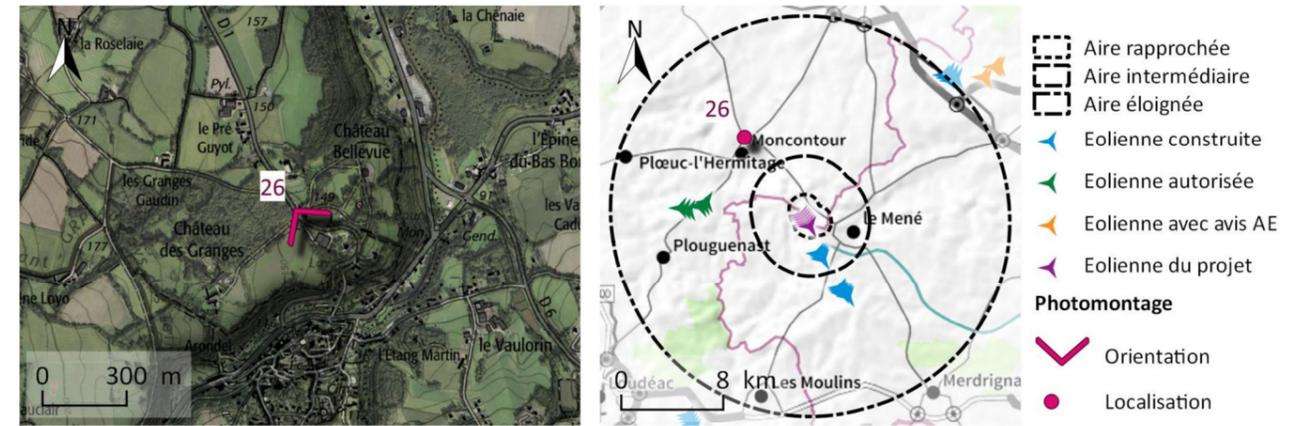


Photomontage n°26 : le château des Granges vers Moncontour

Point de vue	Projet
Coordonnées (L93) : X 283 110 m, Y 6 822 104 m	Modèle : Leitwind LTW80 1.65
Date et heure : 19/04/17 17:17	Diamètre rotor, hauteur mâât, hauteur total : 80m, 50m, 90 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0	Distance à la première éolienne : 7,5 km

**ETAT INITIAL :** Depuis le château des Granges, des percées visuelles très cadrées existent en direction du sud/sud-est. Les éoliennes du parc de Trébry 1 sont masquées par le relief.

**PROJET :** Les éoliennes du projet sont masquées par le relief.





Distance de lecture recommandée : 38,5 cm

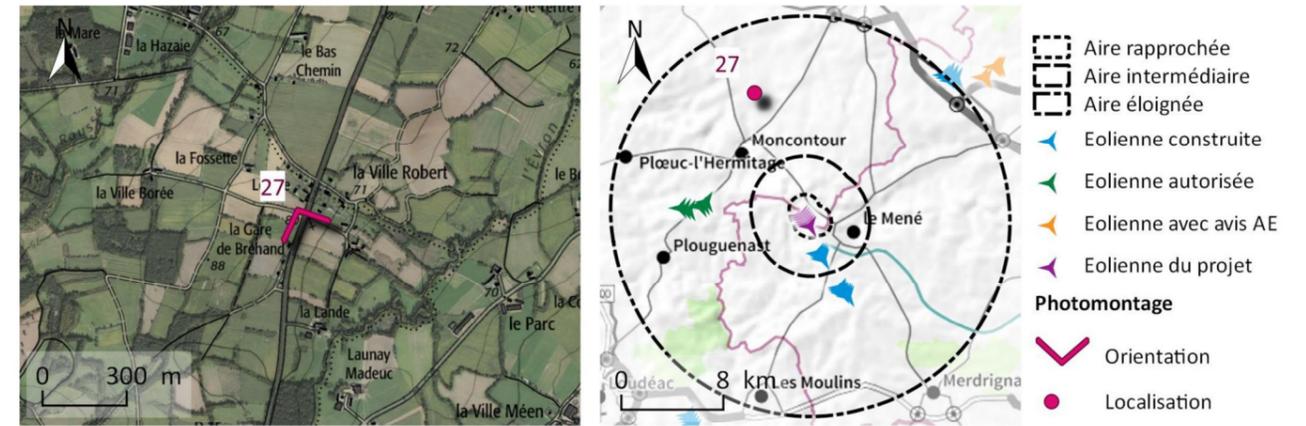


Photomontage n°27 : la D765 au nord de Moncontour

Point de vue	Projet
Coordonnées (L93) : X 283 889 m, Y 6 825 587 m	Modèle : Leitwind LTW80 1.65
Date et heure : 05/04/17 16:09	Diamètre rotor, hauteur mât, hauteur total : 80m, 50m, 90 m
Nombre d'éoliennes visibles : 1	Distance à la première éolienne : 10,1 km

**ETAT INITIAL :** Depuis la D765 au nord de Moncontour, les vues courtes alternent avec des vues plus lointaines, pouvant aller jusqu'à une dizaine de kilomètres. Le bocage est l'élément structurant du paysage ; la masse sombre des boisements en arrière-plan indique la présence des reliefs du Mené et de Bel Air. Quelques pales des éoliennes de Trébry 1 sont visibles au milieu des boisements, à demi-masquées par la végétation et le relief.

**PROJET :** Les pales d'une éolienne apparaissent dans une trouée de la végétation. Elles sont très peu prégnantes.





Distance de lecture recommandée : 38,5 cm

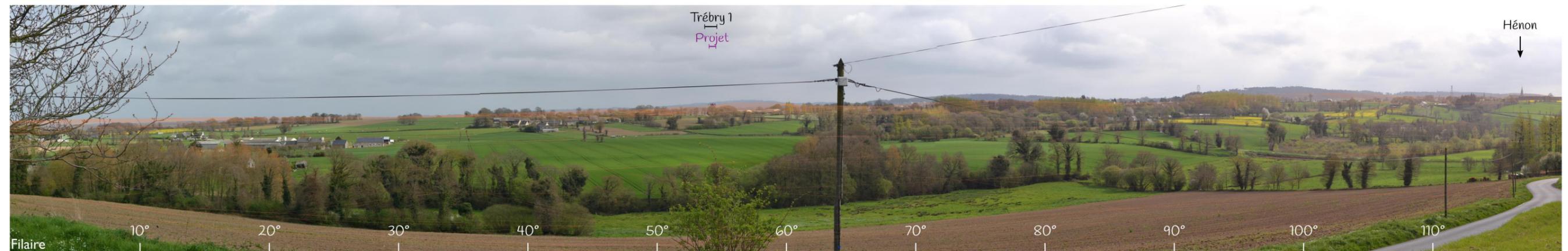
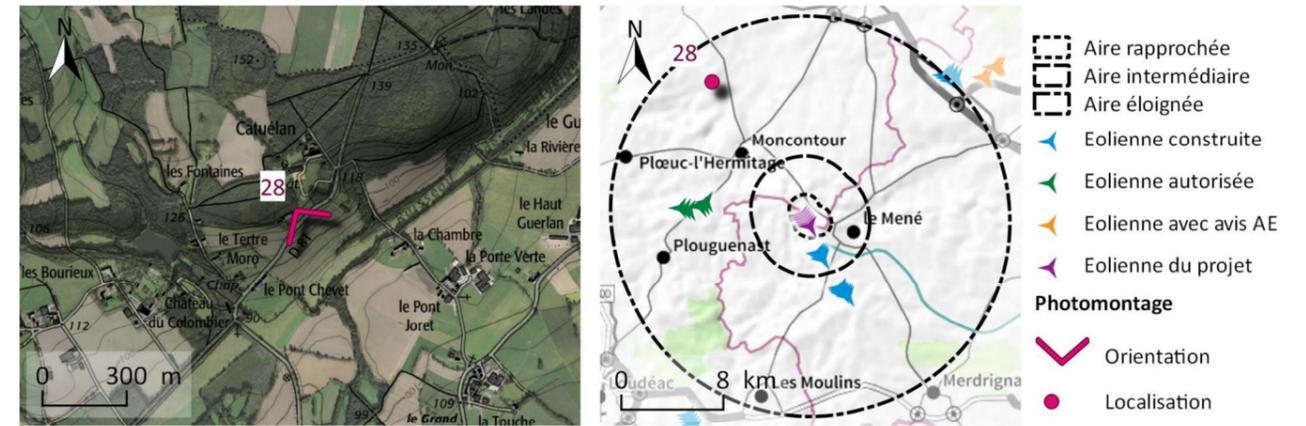


Photomontage n°28 : le château de Catuelan et le manoir du Colombiers à Hénon

Point de vue	Projet
Coordonnées (L93) : X 280 562 m, Y 6 826 448 m	Modèle : Leitwind LTW80 1.65
Date et heure : 05/04/17 15:33	Diamètre rotor, hauteur mât, hauteur total : 80m, 50m, 90 m
Nombre d'éoliennes visibles : 0	Distance à la première éolienne : 12,5 km

**ETAT INITIAL :** Le château de Catuelan présente une vue en belvédère qui surplombe le paysage rural dans lequel il s'insère. La ripisylve et les haies bocagères structurent le paysage tandis que l'arrière-plan est occupé par la masse sombre des boisements. Le parc de Trébry 1 n'est pas visible.

**PROJET :** Le projet, très éloigné, est masqué par la végétation. Il n'y a pas d'impact sur le château.





Vue réelle état initial

Distance de lecture recommandée : 38,5 cm



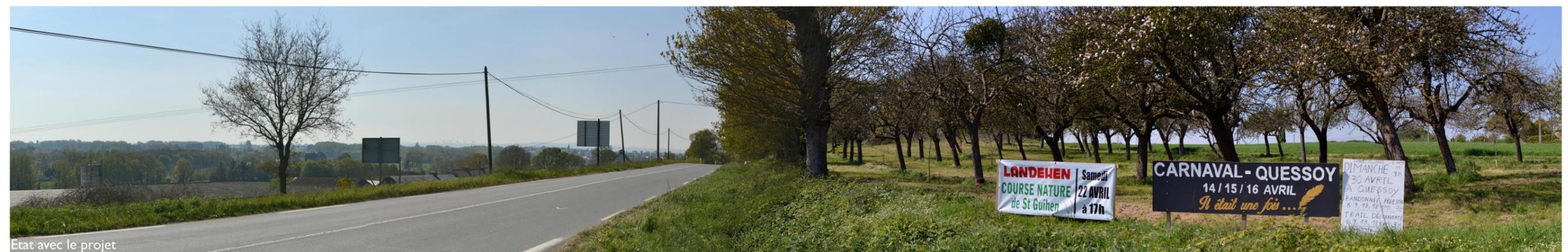
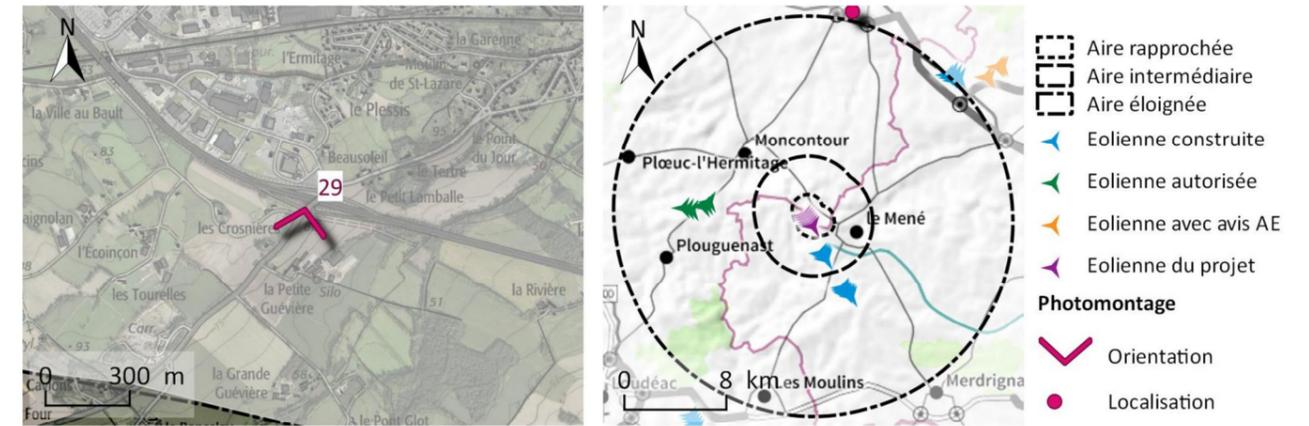
Vue réelle avec le projet

Photomontage n°29 : l'échangeur de la N12 et la D768

Point de vue	Projet
Coordonnées (L93) : X 291 328 m, Y 6 831 932 m	Modèle : Leitwind LTW80 1.65
Date et heure : 20/04/17 13:02	Diamètre rotor, hauteur mâât, hauteur total : 80m, 50m, 90 m
Nombre d'éoliennes visibles : 6	Distance à la première éolienne : 16,2 km

**ETAT INITIAL :** La D768 traverse un paysage vallonné, avec des vues ponctuelles en surplomb s'ouvrant en direction du sud-ouest. Les éoliennes de Trébry 1 se devinent dans le lointain mais sont de très petites échelles.

**PROJET :** Le projet forme une implantation régulière, en ligne de crête. Les éoliennes ont une taille apparente réduite : elles sont très peu prégnantes.





Distance de lecture recommandée : 38,5 cm



## D.III. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'aire d'influence visuelle du projet éolien est très proche de celle du parc de Trébry 1.

### D.III-1. Impacts visuels dans l'aire rapprochée

L'aire rapprochée est localisée en limite sud de la commune de Trébry et comprend plusieurs hameaux situés tout autour du projet. Celui-ci est bordé à l'est par le GRP « Tour du Penthièvre » : les éoliennes viennent souligner le tracé de l'itinéraire de randonnée (photomontage n°1).

Depuis les hameaux, le projet est visible. Il est souvent en partie masqué par les haies bocagères (photomontages n°3 et n°11). Son implantation est similaire à celle de Trébry 1 : les caractéristiques des vues depuis les habitations restent les mêmes. Ainsi, les éoliennes s'insèrent en ligne de crête, avec une implantation lisible et régulière qui vient souligner les lignes de force du paysage.

Les routes de l'aire rapprochée présentent plusieurs vues ouvertes en direction du projet qui permettent d'apprécier l'implantation de celui-ci (photomontages n°9 et 16)

Dans l'aire rapprochée, le projet s'inscrit dans un paysage rural, bocager. Si le décalage avec le parc existant est peu perceptible : il n'y a pas de changement d'ambiance paysagère. L'implantation est lisible et s'insère harmonieusement au paysage existant.

Le changement de gabarit est visible sur les filaires, avec un rotor plus grand et un mat plus petit pour les éoliennes du projet, ce qui peut donner l'impression d'éoliennes plus trapues. Cependant, cette différence ne devrait pas être visible puisque les nouvelles machines et les anciennes ne seront pas visibles en même temps en phase exploitation : il n'y aura donc pas de point de comparaison permettant de percevoir les différences de rapport d'échelle.

### D.III-2. Impacts visuels dans l'aire intermédiaire

Le site de Bel Air est localisé en limite de l'aire rapprochée, au nord-ouest du projet. Au niveau du sol, les éoliennes sont la plupart du temps masquées. Une éolienne est en partie visible depuis le chemin d'accès sud de la chapelle (photomontage n°6). Elle est peu prégnante et ne vient pas perturber la vue. En haut de la tour de la chapelle, la vue est dégagée (photomontage n°7). Le projet forme une implantation régulière qui vient souligner le bocage environnant et guide le regard vers l'horizon. Il est cohérent avec les parcs existants de Saint-Gouéno et Saint-Jacut : les éoliennes s'insèrent harmonieusement au paysage existant et ne viennent pas perturber les vues depuis la tour de la chapelle.

En s'éloignant, le projet est souvent masqué par la végétation, notamment au nord de Bel Air. Depuis la D1, la D792, Collinée et Trébry, les éoliennes apparaissent ponctuellement en ligne de crête, en arrière-plan, au milieu d'éléments d'échelle plus importante (photomontage n°22). Le projet est cohérent avec le paysage existant depuis ces vues.

Dans l'aire intermédiaire, les vues sont très ponctuelles sur le projet : la végétation arborée, très présente, masque la plupart du temps les éoliennes. Celles-ci sont bien visibles depuis la tour de la chapelle de Bel Air où elles appuient la structure du paysage et forme un effet de perspective avec les autres parcs existants, guidant le regard vers l'horizon

### D.III-3. Impacts visuels dans l'aire éloignée

Dans l'aire éloignée, les vues sur le projet concernent principalement la plaine au nord-est et les alentours des parcs de Saint-Gouéno et Saint-Jacut, au sud-ouest. Elles ne sont pas visibles depuis Moncontour et ses alentours, comme le parc actuel (photomontage n°26).

Le projet marque peu les vues et n'entre pas en concurrence visuelle avec la silhouette du village du Gouray (photomontage n°23) et de Saint-Glen (photomontage n°21), ni avec le clocher de l'abbaye du Boquen (photomontage n°25). La végétation filtre la plupart des vues (photomontage n°27). Quelques vues plus larges existent, comme sur la D768, mais l'éloignement réduit fortement le prégnance visuelle des éoliennes (photomontage n°29)

Dans l'aire éloignée, le projet est visible ponctuellement. Lorsque c'est le cas, il est peu prégnant. Son impact visuel est faible à nul.

### D.III-4. Impacts cumulés

Les vues simultanées entre le projet et les autres parcs éoliens sont peu nombreuses :

- > Des covisibilités ponctuelles existent entre le projet d'une part, les parcs de Saint-Jacut et de Saint-Gouéno d'autre part. Elles sont localisées au sud-ouest du projet, au niveau de Bel Air et sur la D768. Des espaces de respiration viennent séparer visuellement les parcs et le projet qui présentent des implantations cohérentes : il n'y a pas d'effet de brouillage ni de saturation visuelle. Le projet s'insère de manière cohérente dans ce contexte éolien.
- > Le projet n'entre jamais en covisibilité avec le parc autorisé de Plémy. Il n'y a pas d'impact cumulé.

Les parcs éoliens sont peu nombreux sur le territoire d'étude et distant les uns des autres. Ainsi, ils sont identifiables séparément dans le paysage. Il n'y a pas d'effets cumulés.

Thème	Diagnostic de l'état initial	Sensibilité	Recommandations éventuelles de l'état initial	Impact	Analyse de l'impact visuel
<b>Paysages emblématiques</b>	Littoral breton, Baie de St-Brieuc, paysage légendaire	Nulle	Aucune recommandation particulière	Nulle	
<b>Paysages particuliers</b>	Petites vallées amont du Gouessant entre Moncontour et Hénon et vallée amont de la Rance et ses sources	Faible	Vérifier l'insertion paysagère du projet pour les vues depuis la vallée de Moncontour	Nulle	Pas de visibilité depuis la vallée de Moncontour
	Vallée encaissée du Lié	Nulle	Aucune recommandation particulière	Nulle	
	Bocage à l'est du Mené, Bocage de Laurenan, Bocage du plateau du Penthièvre, Bocage à l'ouest de Moncontour	Nulle	Bocages préservés éloignées. Présence d'un maillage lâche dans la ZIP : préservation de la trame bocagère, notamment pour les aménagements connexes	Nulle	
	Collinée et le Gouray (au Mené), La Prénessaye, Gausson	Faible à localement modérée	Vérifier l'insertion paysagère des vues depuis le Gouray et Collinée	Très faible	Projet à l'arrière-plan, lisible. Pas d'effet de concurrence visuelle. Peu de changement par rapport aux vues actuelles
	Arbres remarquables	Nulle	Aucune recommandation particulière	Nulle	
	Mont de Bel Air	Forte	Le parc existant a une visibilité forte depuis le Mont, situé en continuité sur la ligne de crête, covisibilité faible. Conserver une lecture épurée du parc en renouvellement, telle que celle du parc à démanteler	Très faible	Bonne insertion paysagère du projet, peu de changement par rapport à la vue actuelle
	Sources de la Rance	Faible	Aucune recommandation particulière	Nulle	Pas d'effet de concurrence visuelle
<b>Paysages vécus du quotidien</b>	Pôles urbains de Saint-Brieuc, Lamballe et Loudéac hors aire éloignée ou en limite	Nulle	Aucune recommandation particulière	Nulle	
	2 villages (Collinée, Trébry) dans l'aire rapprochée avec des vues sur le parc existant depuis la sortie sud de Trébry uniquement.	Faible à localement modérée	Préserver la lisibilité depuis les habitations en périphéries ayant des vues ouvertes en direction de la ZIP.	Très faible	Projet non visible à peu près depuis Trébry et Collinée. Peu de changement par rapport à la vue actuelle
	14 hameaux dans l'aire rapprochée dont 8 sensibles au projet (la Ville Hoyo, la Ville Neuve, la Fontaine Claire, Beau Soleil, le Bréha, Porées, Quiauton et St-Mieux).	Faible à forte	Préserver la lisibilité des vues depuis les hameaux les plus sensibles	Faible	Projet lisible et bien intégré au paysage existant depuis les hameaux tournés en direction de la ZIP.
<b>Paysages circulant du quotidien</b>	Réseau routier de l'aire rapprochée	Faible à localement forte	Préserver la lisibilité des vues ouvertes en direction de la ZIP de la route du Mont Bel Air et la D6 dans leurs sections dégagées.	Faible	Projet lisible et bien intégré au paysage existant depuis la route du Mont Bel Air et la D6
	Réseau routier secondaire	Faible	Aucune recommandation particulière	Faible	
	Réseau routier secondaire à principal dans l'aire éloignée	Faible à localement modéré	Vérifier l'insertion du projet dans le paysage lointain pour les D14, D765 et D768	Très faible	Projet très peu prégnant depuis les axes de transport dans l'aire éloignée
<b>Paysages accueillant de l'éolien</b>	Parc existant de Trébry avec une forte appropriation locale à démanteler dans l'aire rapprochée	Forte	Conserver une lisibilité du projet cohérente avec l'esprit du parc à démanteler	Très faible	Peu de changement par rapport à l'implantation de Trébry 1, même si modification du gabarit
	Secteurs éoliens du Mené (St-Gouéno et St-Gouéno/St-Jacut-du-Mené) et de Plémy	Faible à localement modérée	Vérifier la cohérence de l'implantation du projet avec les éoliennes du Mené en exploitation et de celles de St-Gouéno	Très faible	Bonne cohérence du projet avec les parcs de Saint-Gouéno et Saint-Jacut. Pas de vue simultanée avec Plémy.
<b>Patrimoine protégé</b>	Aucun Monument historique (MH) dans l'aire rapprochée	Nulle	Aucune recommandation particulière	Nulle	
	Site du Mont de Bel Air	Forte	Conserver une lecture harmonieuse de l'éolien depuis la tour de la chapelle du Mont de Bel Air	Très faible	Bonne insertion paysagère du projet, peu de changement par rapport à la vue actuelle
	Cité fortifiée de Moncontour et ses 9 MH, reconnu comme Site patrimonial remarquable et son site inscrit avec ses vallées dans l'aire éloignée	Faible	Vérifier l'absence de visibilité depuis la cité fortifiée et ses abords	Nulle	
	30 autres MH dans l'aire éloignée dont 4 sensibles. Manoir de la Touche-Brandineuf à Plouguenast, le Château de Catuelan à Hénon, Chapelle St-Jean à Langast (visibilité) ; abbaye de Boquen à Plénée-Jugon (covisibilité)	Nulle ou faible à modérée	Préserver les vues sur les perspectives et éléments hauts des édifices protégés. Eviter les covisibilités avec l'abbaye de Boquen.	Très faible à nulle	Projet lisible, peu prégnant depuis la chapelle St-Jean et le manoir de la Touche-Brandineuf, pas de vue depuis le château de Catuelan. Pas d'effet de concurrence visuelle avec l'abbaye de Boquen
<b>Sites et itinéraires touristiques</b>	Chemins de randonnée passant au pied de la ligne d'éolienne de Trébry : chemin de Grand Randonnée de Pays « Tour du Penthièvre », chemin de Petite Randonnée « Mont de Bel Air », itinéraire équestre « Equibreizh ».	Fort	Conserver une lisibilité du projet depuis l'axe touristique et l'identification du parc comme un support de valorisation, le parc est identifié comme un support d'attractivité touristique par l'Office de tourisme et les communes.	Très faible	Projet conservant l'orientation de l'existant et venant souligner le tracé du chemin dans l'aire rapprochée.
	Chemin de Grand Randonnée de Pays « Tour du Penthièvre », chemin de Petite Randonnée « Mont de Bel Air », itinéraire équestre « Equibreizh » dans l'aire intermédiaire	Faible à localement modérée	Conserver la lisibilité des vues	Très faible à nulle	Eoliennes peu ou pas visibles dans l'aire intermédiaire
	2 Autres GRP « entre Gouët et Gouessant » et « Pays du Toileux », autres boucles locales de promenade	Faible à nulle	Aucune recommandation particulière	Très faible à nulle	Projet non visible depuis le GRP « entre Gouët et Gouessant », lisible à masqué depuis les boucles locales de promenade
	8 sites touristiques (Cité Moncontour et jardins remarquables) dont 1 sensible au projet (visibilité) : jardin du château de Catuelan	Faible à localement modérée	Préserver lisibilité de la vue depuis le belvédère du parc de Catuelan	Nulle	Pas de visibilité du projet
<b>Patrimoine du PLU</b>	51 éléments identifiés dont 1 seul sensible (chapelle du Mont de Bel Air)	Faible à localement forte	Conserver une lecture harmonieuse de l'éolien depuis la tour de la chapelle du Mont de Bel Air	Très faible	Bonne insertion paysagère du projet, peu de changement par rapport à la vue actuelle

Figure 73 de synthèse des enjeux du paysage et du patrimoine selon leur impact.

# E. MESURES

## E.I. MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

### E.I-1. Mesures en phase chantier

Les mesures principales concernant le paysage en phase chantier sont :

- > la réutilisation de la terre végétale issue du chantier, notamment pour l'habillage des éventuels talus réalisés lors de la création des plates-formes des éoliennes et des pistes d'accès,
- > la remise en état des parcelles dédiées au stockage des matériaux pour leur vocation initiale avant le chantier (principalement agricole).

Le chantier de démantèlement du parc de Trébry 1 est coordonné avec celui de la construction du projet. Ainsi, les terres en surplus issues de ce dernier pourront être réutilisées, si nécessaires, pour la remise en état du site existant.

### E.I-2. Mesures en phases d'exploitation du parc

Les pistes d'accès aux éoliennes sont réalisées, autant que faire se peut, sur des chemins ruraux existants. Cette démarche permet de **minimiser l'utilisation de terres cultivées**. En évitant de modifier le parcellaire agricole, la mesure permet également de **ne pas remettre en question la pérennité des pratiques agricoles** sur la zone. Dans la même optique, les créations ou modification d'accès aux éoliennes ont fait l'objet d'une concertation avec les exploitants afin d'assurer la pertinence des tracés retenus.

Le réseau de raccordement interne au parc est enterré : il n'aura donc pas d'impact sur le paysage. Le réseau externe reprend celui du parc existant.

Le poste de livraison a fait l'objet d'une mesure d'insertion paysagère. Le choix a été fait d'un habillage en **bardage bois** à même de favoriser la discrétion de cette infrastructure dans le paysage, en accord avec le caractère bocager du site. Le projet fait l'objet d'une mesure pour assurer sa neutralité. Ainsi aucun logo ne sera apposé sur les nacelles.

## E.II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

### Panneau d'information



Source : EnviroScop, 2017

Figure 74 du panneau d'information du parc de Trébry 1

L'objectif de cette mesure est de proposer au promeneur les clés de lecture du parc éolien à plusieurs niveaux, avec :

- > Un historique de l'éolien sur le site,
- > Une description des caractéristiques du parc éolien,
- > Une rapide analyse du paysage et de l'environnement alentour et de la place des éoliennes.

Les tracés des chemins de randonnée autour du site pourront être présentés. Le panneau sera réalisé en concertation avec la mairie de Trébry et l'office du tourisme.

### Mesure en faveur du bocage

Le porteur de projet s'est également engagé à mettre en œuvre une mesure d'accompagnement volontaire pour combler les lacunes du maillage le long de la voie romaine. Quatre linéaires de haies seront ainsi replantés sur une trentaine de mètres à l'emplacement de l'entrée des anciennes plateformes afin de compléter le travail entamé par la commune de Trébry et compléter le masque visuel autour du poste de livraison. Les coupes de haies prévues lors de l'aménagement du parc n'engendreront donc aucun impact cumulé sur les corridors. La mise en œuvre de la mesure et le choix des essences se feront en concertation avec le technicien bocage de Lamballe Terre et Mer ainsi qu'avec l'accord de la commune qui a déjà procédé à des replantations le long de la voie romaine. En conclusion, les mesures en faveur des haies s'avèrent cohérentes avec les réseaux existants et renforceront le maillage local. En outre, elles permettront d'atténuer l'impact visuel des éoliennes et du poste de livraison.



Source. CALADRIS, volet écologique version modifiée nov.2018 d'après KALLISTA Energy

Carte 35 de localisation de la parcelle concernée par la mesure d'accompagnement volontaire en faveur du bocage

Le parc de Trébry 1 dispose d'un panneau d'information situé le long du GRP. Ce parc étant aujourd'hui intégrée à la valorisation touristique de la commune de Trébry, il apparaît donc comme intéressant de renforcer les informations disponibles à proximité du projet.

Pour cela, un nouveau panneau à d'information sur le parc éolien sera mis en place, à proximité du parking, en bord de chemin.

## F. CONCLUSION DU VOLET PAYSAGER

Le renouvellement du parc éolien de Trébry se situe à l'intérieur des terres, dans les Côtes d'Armor, en région Bretagne. La zone d'implantation potentielle est localisée en **limite sud de la commune de Trébry**, à un peu plus d'1 km du Mont de Bel Air, sur les « Monts du Mené ». Le climat océanique est clément, avec de faibles écarts de températures, des pluies fréquentes et de nombreux épisodes de brouillard.

Les éoliennes envisagées pour le projet conservent la hauteur actuelle de 90 m en bout de pale. Pour étudier l'insertion paysagère du projet avec des machines de cette dimension, quatre aires d'étude ont été définies.

- > L'**aire immédiate** est constituée par la ZIP. C'est le secteur où il est envisagé d'implanter des éoliennes et qui est concernée par les aménagements connexes. Elle comprend en partie la ligne d'éoliennes du parc de Trébry (à démanteler) et dont le projet vient en remplacement. Elle s'étire sur 1,4 km, selon la ligne de crête et le parc existant. Elle est traversée par le chemin de Grande Randonnée de Pays « Tour du Penthièvre ». Il s'agit d'une **zone rurale située en ligne de crête où se mêlent cultures, landes à genêt et un bocage de haut-jet**.
- > L'**aire d'étude rapprochée** concerne un secteur de 1 km autour de la ZIP où les éoliennes seront les plus prégnantes dans le paysage. Cette zone rurale est **fortement vallonnée** et située sur la ligne de partage des eaux entre le Lié, la Rance et le Gouessant. Elle présente de **nombreux hameaux** dont « Saint-Mieux » commune de Trébry est le plus important. La **D6**, route secondaire, traverse la partie nord-est de l'aire d'étude.
- > L'**aire d'étude intermédiaire** va de 1 à 4 km autour de la ZIP. Dans ce territoire, les effets de masque (topographie, végétation et bâti) deviennent de plus en plus importants avec la distance. Au nord et à l'est, les cultures à ragoisse dominant et le relief devient de moins en moins marqué en direction du littoral. A l'ouest et au sud, le paysage est composé d'un mélange de cultures, de landes et de bocage de plus en plus lâche vers la zone de projet. Le relief du **Mont de Bel Air** constitue un site patrimonial et paysager reconnu.
- > L'**aire d'étude éloignée** englobe une aire entre 4 et 15 km autour de la ZIP. Avec l'éloignement, **les éoliennes se fondent peu à peu dans le paysage**. L'aire éloignée présente une forte dynamique de développement des énergies renouvelables avec notamment les TEPCV des intercommunalités de Lamballe et du Mené, et les parcs éoliens de St-Gouéno/St-Jacut et de Plémy. Les paysages sont diversifiés, avec des espaces de bocage sur talus, de cultures à ragoisse, etc. **Moncontour et la vallée du Lié** sont les paysages les plus pittoresques de l'unité paysagère.

Aucune sensibilité paysagère ou patrimoniale majeure n'a été recensée sur le territoire d'étude.

Les sensibilités **fortes** au projet concernent uniquement le Mont de Bel Air et sa chapelle, notamment pour les vues depuis la tour alors qu'elle est dans l'aire intermédiaire. Les sensibilités **modérées** sont du fait de :

- > vues de proximité depuis des hameaux (Saint-Mieux, Beau Soleil, Fontaine Claire, Ville Hoyo, Les Porées et Motte aux Agneaux) dans l'aire rapprochée,
- > quelques vues depuis les franges des villages de Trébry et de Le Gouray, voire une potentielle covisibilité avec celui de St-Glen.
- > vues depuis de très rares éléments patrimoniaux, tels que le Manoir de la Touche-Brandineuf à Plouguenast et le Château de Catuelan à Hénon, et plus localement la Chapelle St-Jean à Langats,
- > covisibilités potentielles avec l'abbaye de Boquen à Plénée-Jugon.

Tous les autres enjeux du paysage et du patrimoine présentent des sensibilités **faibles** ou **nulles**.

Les éoliennes envisagées pour le projet conservent la hauteur actuelle de 90 m en bout de pale. Trois variantes d'implantation ont été envisagées, avec une orientation nord-ouest/sud-est qui suit la forme de la ZIP :

- > deux implantations plus ou moins courbes situées de part et d'autre du GRP,
- > une implantation reprenant celle du parc de Trébry 1, au sud du chemin.

Cette dernière variante présente la meilleure insertion paysagère et est retenue pour le projet. Elle est constituée d'une ligne régulière de 6 éoliennes.

Le projet ayant une structure similaire à celle de Trébry 1, son aire d'influence visuelle est comparable à celle du parc existant, avec des vues plus ou moins larges dans l'aire rapprochée. Les éoliennes forment alors une ligne régulière, soulignant les lignes de force du relief et émergeant au milieu des haies ou des cultures.

Dans les aires intermédiaire et éloignée, les effets de masque sont importants et le projet visible plus ponctuellement, en ligne de crête ou au milieu de la végétation arborée. Il s'insère harmonieusement au paysage depuis la tour de la chapelle de Bel Air et n'est pas visible depuis la petite cité de caractère de Moncontour. Avec une orientation similaire à celle des parcs de Saint-Gouéno et Saint-Jacut, il est cohérent avec le contexte éolien et n'engendre pas d'effet cumulé. Il est très ponctuellement visible depuis Collinée, Trébry, le Gouray et Saint-Glen. Il s'insère alors dans le lointain et n'entre pas en concurrence visuelle avec les silhouettes de village quand celles-ci sont visibles.

Les impacts paysagers et patrimoniaux du projet sont **faibles** à **nulles**.

## G. ANNEXES

### G.I. DOCTRINE REGIONALE

Le volet paysager s'attachera à respecter les préconisations régionales en matière de développement éolien.

#### Echelle territoriale

\*Travailler à l'échelle de l'Unité Paysagère :

- > identifier les spécificités paysagères bretonnes,
- > préserver les espaces de transition entre les unités paysagères,
- > définir la capacité d'accueil des unités paysagères autour du projet,
- > identifier les points de vue notables autour du projet.

\*Préserver le caractère des paysages concourant à l'identité régionale :

- > identifier et préserver les paysages emblématiques régionaux
- > identifier les effets potentiels de sites éoliens installés sur les franges de ces territoires.

\*Conjuguer projets éoliens et mise en scène des axes structurants et des zones d'activités

- > utiliser les axes structurants pour appuyer la cohérence du projet,
- > mettre en scène les axes routiers et éviter la banalisation de ces paysages.

\*Ménager des espaces et des temps de respiration paysagère

- > éviter les effets de saturation visuelle due à la juxtaposition de parcs éoliens,
- > identifier et cartographier des coupures paysagères,
- > dégager des temps de respiration exempt d'éoliennes le long des routes,
- > optimiser l'espace disponible, par exemple en regroupant les parcs éoliens

#### Echelle locale

\*Réaliser une lecture attentive du paysage d'accueil pour concevoir un projet éolien adapté au site

- > analyser l'histoire, la structure et la composition du lieu,
- > étudier la représentation et les usages du lieu,
- > qualifier l'évolution de son identité culturelle suite à l'installation d'éoliennes.

\*Éviter les effets d'écrasement des paysages et la concurrence visuelle avec le patrimoine culturel

- > être vigilant au respect des reliefs structurants et aux effets de surplomb,
- > analyser l'insertion du projet dans le contexte patrimonial du site, notamment via l'appréciation des ruptures d'échelle.

\*Composer un nouveau paysage intégrant l'élément éolien

- > élaborer un projet lisible dans le paysage,
- > rechercher une architecture à géométrie simple et homogène,
- > appuyer l'élaboration du projet par une analyse du dialogue visuel entre les éoliennes et la végétation arborée.

\*Assurer un dialogue harmonieux entre les sites éoliens.

### G.II. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27/09/2017



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale des territoires et de la mer  Mission observation des territoires, développement durable et paysage  Unité Climat-Energie  Affaire suivie par : Sylvie Ledolledec  Tél : 02 96 75 67 22	Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2017  Projets éoliens de la société Kallista énergie	Page 1/3
--	---	----------

OBJET : Projets éoliens Trébry- Lanfains

Présents :

#### ELUS

M. Le Méhauté - Maire de Lanfains  
M. Yon - Maire de Trébry

#### KALLISTA-ENERGIE

Mme Saïah -Chargée de projet  
Mme Meray - Responsable développement  
Mme Seguin - ENVIROSCOP Bureau paysager

#### Services de l'État :

Mme France – Paysagiste conseil de l'État  
Mme Le Page- Inspectrice des sites et paysages DREAL  
Mme Richard – DDTM 22 -Cheffe de l'unité Climat-Energie  
Mme Ledolledec Sylvie- DDTM 22 - Unité Climat Energie

Ces projets ont déjà fait l'objet de deux rencontres : l'une le 12 juillet 2016 et l'autre le 27 mars 2017.

Il s'agit du renouvellement de deux parcs distincts avec des dépôts en autorisations environnementales prévus fin 2017.

La réunion sur sites a été organisée par la DDTM à la demande Madame Saïah.

#### Choix des éoliennes

Les éoliennes choisies sont les mêmes pour les deux parcs et seront des éoliennes Poma-Leitwind LTW80 : 80 mètres de rotor, 50 mètres de hauteur de tour, 90 mètres de hauteur en bout de pales.

#### Recommandations générales :

Le compte-rendu de la réunion précédente émet un certain nombre de recommandations sur les études paysagères dont il conviendra de prendre compte, ainsi que du « guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » édité par la direction générale de la prévention des risques et disponible sous le lien suivant : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_EIE\\_auto%20env\\_2017-01-24.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_auto%20env_2017-01-24.pdf)

### **Le projet de renouvellement du parc de Trébry**

#### **Le paysage**

Le parc existant fait partie aujourd'hui du patrimoine paysagé de la commune. L'implantation du nouveau projet proposé est presque identique au projet initial, avec une implantation en ligne de même orientation. Des inter-distances régulières entre les machines seront recherchées. La haie bocagère qui accompagne la voie romaine devra impérativement être préservée.

### G.III. CARTE DES PHOTOMONTAGES

Sources : IGN Scan 100, IGN BDAI 75, BD Carthage, GéoBretagne  
 Carte 36 simplifiée des photomontages à l'échelle éloignée

